

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2019 – 207 DU 24 JUILLET 2019**  
portant admission à la retraite du lieutenant de Police  
**Alexandre Romain HOUESSINON**  
(à titre de régularisation).

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**  
**CHEF DE L'ÉTAT,**  
**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2015-19 du 02 avril 2015 modifiant et complétant la loi n° 86-014 du 26 septembre 1986 portant Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite ;
- vu** la loi n° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées ;
- vu** la loi n° 2017-42 du 02 juillet 2018 portant statut des personnels de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2018-006 du 17 janvier 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police républicaine ;
- vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avancements des agents permanents de l'État et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1980 ;
- vu** le décret n° 2016-137 du 17 mars 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels de la Police nationale modifié et complété par le décret n° 2017-353 du 19 juillet 2017 ;
- vu** le décret n° 2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de la Police nationale dans leurs différents grades ;
- vu** le décret n° 2018-169 du 16 mai 2018 portant reversement et reclassement de deux cent dix-neuf (219) brigadiers majors ;

vu la décision n° 141/MISP/MEF/DC/SGM/DGPN/SA du 09 août 2017 portant admission à la retraite de trois (03) fonctionnaires de Police au titre de l'année 2018 ;  
sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,

## DÉCRÈTE

### Article premier

Est annulée en ce qui concerne monsieur **Alexandre Romain HOUESSINON**, la décision n° 141/MISP/MEFDC/SGM/DGPN/SA du 09 août 2017 portant admission à la retraite de trois (03) fonctionnaires de Police au titre de l'année 2018.

### Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 120 de la loi n° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées, monsieur Alexandre Romain HOUESSINON, lieutenant de Police ayant atteint la limite d'âge de soixante (60) ans est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

### Article 3

La liquidation de sa pension se fait sur la base de l'indice du grade acquis conformément aux dispositions réglementaires de la loi n° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées.

### Article 4

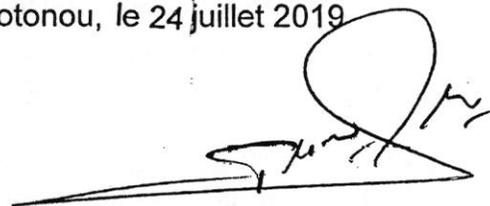
En dehors des avantages en matière sanitaire accordés aux retraités, il lui est délivré une feuille de déplacement et son transport est assuré par l'État.

### Article 5

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 juillet 2019

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Intérieur et  
de la Sécurité Publique,



Sacca LAFIA